

La Gazette des Comores

*Paraît tous
les jours sauf
les week-end*

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

21^{ème} année - N° 3915 - Vendredi 02 Juillet 2021 - Prix : 200 Fc

PÉNURIE DE FARINE

Cinq boulangeries de la capitale ont déjà fermé leurs portes



SOCIÉTÉ

**Quel dialecte adopter
dans l'enseignement en shikomori ?**

LIRE PAGE 4

Visitez le site de La Gazette
www.lagazettedescomores.com

**Prières aux heures officielles
Du 26 au 30 Juin 2021**

Lever du soleil:
06h 24mn
Coucher du soleil:
17h 52mn

Fadjr : 05h 14mn
Dhouhr : 12h 13mn
Ansr : 15h 07mn
Maghrib : 17h 55mn
Incha : 19h 09mn



DEUXIÈME RÉUNION DU COMITÉ DE PILOTAGE DU PIDC

L'impact de la Covid-19 s'invite dans la mise en oeuvre

Le 30 juin dernier, s'est tenue la deuxième réunion du comité de pilotage (COFIL) du Projet Intégré de Développement des chaînes de valeurs et de la Compétitivité (PIDC) à la salle de Conférence du ministère de l'Agriculture, de la pêche et de l'environnement à Mde, sous la présidence du secrétaire général du ministère M. Daniel Bandar.

Dans son allocution d'ouverture, il a souligné que « notre pays s'est engagé dans un processus de développement agricole dont la forte potentialité des produits d'exportation doit contribuer à résorber le chômage des jeunes et des femmes, à augmenter les revenus des producteurs, à améliorer la sécurité alimentaire de la population en tout concrétiser la vision du Chef de l'Etat qui est l'émergence de l'Union des Comores en 2030 ».

La première réunion du COFIL du PIDC a eu lieu le 25 août 2021 et à la suite de cette rencontre, le gouvernement et la Banque Mondiale

avaient recommandé la prolongation du Plan de travail qui s'étalait de six mois (juillet-juin 2021) jusqu'à décembre 2021, afin d'avoir un plan de douze mois (année fiscale), et l'organisation de cette deuxième réunion en ce mois de Juin 2021 pour son approbation. Cette rencontre fut l'occasion des membres du COFIL d'échanger sur l'état d'avancement des activités du projet afin de donner les orientations et stratégies en vue d'identifier les actions concrètes à mener.

Au cours des discussions, les membres du Comité de Pilotage ont été informés de l'état d'avancement des activités du Plan de Travail 2020/2021 du projet, le Plan de Travail et Budget de 2021 ainsi que la Charte d'audit interne. Il a été noté une faible réalisation des activités et du taux d'exécution financière, dues en grande partie à la crise sanitaire de la Covid-19, le non-respect des délais par certains prestataires de service et aussi par le décès du Chef de la mission et Responsable du bureau d'Etude chargé des études et réhabilitation



des pistes rurales. Il a été aussi constaté que le volet lié au concours des plans d'affaires rencontrait un certain nombre de problèmes par les postulants au niveau de la formulation du canevas.

Le COFIL a demandé d'accélérer la finalisation des études et aller vers la réalisation des objectifs fixés notamment au niveau des infrastructures, des pistes rurales et de l'emploi des jeunes. Il a surtout été

demandé au projet de mieux s'adapter face à la situation de la Covid-19 pour éviter les retards dans l'exécution des activités programmées. Parmi les réflexions, il a été noté que la demande du marché a du mal à répondre aux opportunités offertes. Aussi, il est impératif de continuer d'aller dans le sens d'améliorer le climat des affaires.

Pour rappel, le PIDC est une initiative du gouvernement comorien visant à réduire la pauvreté en

soutenant la croissance économique du pays. Le financement du PIDC fait suite à la requête auprès de la Banque Mondiale. Il est financé par un crédit de la Banque Mondiale à hauteur de 25 millions de dollars américains, soit 11 milliards de francs comoriens, dont l'accord de financement a été signé le 10 juillet 2019.

Mmagaza

Trois questions à Nasra Mohamed Issa, président de la FCC

Depuis quelques jours, le pays fait face à une pénurie des produits de première nécessité. Comment expliquez-vous cette situation ?

Nasra Mohamed Issa : Nous savons effectivement qu'il y a des problèmes d'approvisionnement mais c'est une chose et cela on l'a tous vu venir. Nous sommes très déçus. Déçu par un manque d'organisation manifeste, par cette absence

totale de prévision et par ce manque de réactivité des décideurs. L'Etat aurait pu se rapprocher des pays voisins qui sont dans la même situation, pour une optimisation des livraisons par exemple. Il doit instaurer le dialogue entre les importateurs, les transitaires et les consommateurs en vue de trouver une solution et ainsi garantir la sécurité alimentaire de la population.

Nous constatons que le pays manque de tout et les prix flamboyent. Quelle serait la solution pour résoudre cette crise sachant que les taxes douanières ont aussi augmenté ?

N.M.I : Le pays manque de tout, le peu qui nous arrive est malheureusement hors de prix. Le pain est rationné quand on arrive à braver les queues dans les boulangeries, les produits carnés ont quasi disparu de la circulation, les autres denrées ont vite suivi le mouvement, tous manquent. En quelques semaines, les prix se sont envolés. Et tout cela, c'est sans citer les produits livrés, de basses qualités, qui ne répondent à


aucune norme sanitaire et mettent en danger la sécurité alimentaire. Face à la montée des prix des denrées de première nécessité, nous redoutons une situation de précarité du consommateur dans un pays où il n'y a aucun dispositif d'aide ni d'allocation pour les plus démunis. Aucune explication de la part de l'Etat, pire encore, il y'a un déni. Les taxes restent élevées. Il est temps que les décideurs pensent à faire des concessions. Ces taxes doivent être raisonnables. Il faut mettre en place des mesures d'accompagnement. Il faut un dialogue sérieux et un suivi des plans d'organisation.

Comment expliquez-vous le silence du gouvernement depuis le début de cette crise.


N.M.I : Nous en tout cas, nous sommes très déçus par ce silence. La FCC a toujours favorisé le dialogue. L'Etat doit en faire autant, il est urgent de rassembler tous les acteurs économiques et sociaux pour en tout cas prévenir et mieux appréhender la suite car nous ne sommes qu'au début de la crise. C'est inacceptable que le comorien qui ne mange pas déjà à sa faim continue à vivre ce cauchemar.

Propos recueillis par Andjouza Abouheir





AVIS DE RECRUTEMENT



Le PNUD Comores recrute un(e) stagiaire en communication.

Les candidat(e)s intéressé(e)s sont prié(e)s de prendre connaissance des termes de référence, et de postuler en ligne à partir des liens ci-dessous :

- * **Recrutement d'un(e) stagiaire en communication**
- * https://jobs.partneragencies.net/erecruitjobs.html?JobOpeningId=38197&hrs_jo_pst_seq=1&hrs_site_id=2

Date de début de Publication : **24 juin 2021**
Date limite dépôt des candidatures : **09 juillet 2021**

Remarques :

- Les candidatures féminines sont fortement encouragées et à compétences égales, les candidatures féminines sont privilégiées.
- Seul(e) le(la) candidat(e) retenu(e) pour le stage sera contacté (e).

PÉNURIE DE FARINE

Cinq boulangeries de la capitale ont déjà fermé leurs portes

Quatre boulangeries de la capitale ont déjà fermé leurs portes à cause de la pénurie de farine. Le chef du magasin de la boulangerie Pain Soleil de Magoudjou a révélé que quatre autres boulangeries de Moroni ont également cessé leurs activités. Cependant certaines travaillent toujours, même si leur production a sensiblement baissé. C'est le cas de NASSIB Sarl dont le responsable nous dit avoir « réduit sa quantité de production depuis le début du mois de juin, connaissant le retard des bateaux ».

Après la crise des produits carnés, le comorien va connaître celle de la baguette. Depuis presque deux semaines, il est difficile de trouver de la farine à Ngazidja. Cette pénurie a déjà

provoqué la fermeture de certaines boulangeries de la capitale à l'instar de la boulangerie Pain Soleil à Magoudjou. De passage dans ce lieu hier 1er juillet, le chef du magasin a regretté cette carence de farine tout en révélant que d'autres boulangeries dans la capitale se trouvent dans la même situation. « Dans cette crise, certaines boulangeries travaillent toujours. Mais la population doit être prudente pour ne pas consommer du pain fabriqué à base de farine avariée. Car des arnaqueurs tentent de vendre de la farine avariée à des boulangeries pour éviter une perte », dit-il.

Du côté des établissements Nassib SARL connu par son pain, son patron Ahmed Chamssoudine montre de son côté qu'ils ont réduit la quantité de production. « Nous étions dans l'obligation de réduire notre quantité de production depuis

le début du mois de juin », avance-t-il, tout en précisant que cette pénurie a une relation avec les crises provoquées par la covid-19 qui a désorganisé la chaîne logistique dans le cadre du transport maritime. « La pénurie est de courte durée. Pour ce mois de juillet, les TCS bloqués à Longoni et Mutsamudu doivent arriver à partir de cette semaine », rassure-t-il.

En partant de cette attente, plus précisément la cargaison de farine attendue au port de Moroni les jours qui viennent, il faut comprendre que ce bateau devrait arriver le 30 juin dernier mais la date est repoussée. Selon une source proche des transitaires, les conditions d'accoster au port de Moroni sont très défavorables vu l'aspect stratégique du port alors que des nouveaux tarifs très onéreux viennent d'être adoptés et imposés aux opérations de déchar-



gement. Ce qui explique pourquoi les navires préfèrent accoster au port de Mutsamudu. Toutefois la difficulté actuelle poursuit notre source, est de trouver un moyen de transporter les cargaisons depuis

Mutsamudu jusqu'à Moroni. Et si cela se trouve, la cargaison de la farine devra arriver le 4 juillet prochain. Croisons les doigts.

Kamal Gamal

VACCINATION CONTRE LA ROUGEOLE ET LA RUBÉOLE :

Ngazidja donne le coup d'envoi

Pour renforcer l'immunité de l'enfant et le protéger contre les maladies graves, le ministère de la santé en collaboration avec ses partenaires à l'instar de l'OMS ont lancé officiellement la campagne de vaccination de la rougeole couplée de la rubéole. Cette vaccination concerne les enfants de 9 à 11 mois et de 18 à 24 mois.

Le ministère de la santé en collaboration avec l'OMS ont lancé hier jeudi 01 juillet à Moroni la campagne de vaccination de la rougeole couplée à la rubéole. Cette vaccination concerne les enfants de 9 à 11 mois et de 18 à 24 mois. Cette vaccination vient au moment où le pays a connu des moments durs en 2019, environ 221 cas ont été enregistrés heureusement aucun décès n'est enregistré. Pour cela, le pays se veut vigilant et cette stratégie d'introduction répond à la recommandation de renforcer l'immunité de l'enfant par une deuxième dose de vaccin au cours de la deuxième année de sa vie allant de 18 à 24 mois. Selon les

données de la vaccination de routine de l'année 2021, seuls 60% des enfants sont vaccinés contre cette maladie, ce qui démontre que le pays n'est pas totalement à l'abri.

Dans son intervention, le secrétaire général du ministère de la santé Jean Youssouf a expliqué que cette vaccination est nécessaire pour éviter une survenance d'une flambée similaire à celle de 2019. « Pour prémunir nos enfants et les protéger contre la rougeole, nous devons faire vacciner contre la rougeole », insiste-t-il, avant d'ajouter que la rubéole est une maladie grave qui peut entraîner des malformations et des handicaps tels que la cécité, la surdité et des problèmes cardiaques qui sont connus sous le nom de syndrome rubéoleux congénital (SRC). « Malheureusement la présence de syndrome congénital de la rubéole dans le pays a été confirmée par une enquête réalisée en 2019. Le risque de contracter cette maladie est donc existant surtout chez les femmes enceintes. Et c'est pour palier à tous ces constats que le gouvernement à travers le minis-



tère de la santé a pris l'engagement d'éliminer ces maladies dans le pays », enchaîne Jean Youssouf.

De son côté, un administrateur du bureau de l'OMS, le docteur Mlipva a expliqué que depuis sa découverte, la vaccination reste un des progrès majeurs de la santé publique ayant permis de sauver des millions de vies en enravant la transmission de certaines maladies

infectieuses et participant à leur éradication. « Ce sont des produits efficaces et depuis plusieurs décennies, des centaines de millions de doses sont injectées à nos enfants afin de les protéger contre ces maladies évitables par la vaccination », assure-t-il avant de réitérer l'engagement de l'Oms à continuer à apporter son appui technique et financier dans l'élimination de la

rougeole, la rubéole et le syndrome de rubéole congénital dans le pays en travaillant de manière concrète avec les autorités. Dans les mois qui viennent, une campagne de vaccination touchera les enfants âgés de 9 mois à 15 ans afin de renforcer encore l'immunité collective.

Andjouza Abouheir

MOHÉLI :

Les élus locaux et les cadres territoriaux en formation



Lundi dernier à Bonovo, le siège du gouvernorat de Mohéli, une cérémonie de lancement officiel du projet de formation des élus locaux et des cadres territoriaux est lancée en présence du gouverneur de l'île.

C'est un projet de gouvernement comorien sous cofinancement de l'ambassade de France à travers le ministère des

affaires étrangères et le conseil départemental de la Réunion. « La participation de l'Université des Comores à travers le SUFOP (service universitaire pour la formation permanente) revêt un caractère hautement symbolique », a annoncé lors de son intervention, Mohamed Moustoifa coordinateur de SUFOP qui présentait les mots du directeur de ce service universitaire de formation permanente.

Une structure qui s'engage à accompagner les maires, anciens et nouveaux ainsi que les administrateurs locaux dans leur nouvelle quête de savoir et savoir-faire. Ce séminaire de lancement a vu la participation des plusieurs autorités de l'île et plusieurs discours ont été prononcés à cette occasion.

Riwad

SOCIÉTÉ

Quel dialecte adopter dans l'enseignement en shikomori ?

Le statut du shikomori et son introduction à l'école primaire « dès la prochaine rentrée scolaire » alimente le débat dans les milieux linguistiques. Eliasse Ezaldine, un sociolinguiste comorien a accepté de répondre aux questions de La Gazette des Comores.

Question : Comment définissez-vous le shikomori ?

Eliasse Ezaldine : Comment je définis le shikomori ? Pour moi, il est tantôt l'ensemble des variétés linguistiques comoriennes tantôt chaque variété dialectale se définit comme shikomori sans recourir à une autre variété linguistique. C'est à dire, dans les pratiques langagières réelles, les locuteurs parlent le dialecte de leur localité d'origine. Puis sur le plan institutionnel et formel, chaque dialecte jouit d'un statut d'une langue nationale et officielle. Je peux m'exprimer en shingazidja, shindzuani ou shim'mwali dans le cadre officiel.

Question : pensez-vous que les trois ou quatre dialectes connaissent une représentation hiérarchisée ?

EE : La langue est un objet social. Elle vit et s'imprègne dans la société comme nous. Je ne peux pas donner une affirmation gratuite sur cette question car il faut mener une enquête pour évaluer si ces dialectes génèrent des positionnements à travers des représentations sociales. Cependant, on peut observer l'idée globalement et selon Bourdieu, l'économie et la densité influent sur les langues. Je voulais dire par là que dans un pays où le pouvoir est

centré et concentré sur un même lieu, il est factuel que la variété linguistique parlée dans ce lieu exercera un pouvoir sur les autres.

Question : selon vous, quelle langue vous semble appropriée pour être représentative du shikomori ?

EE : Je peux dégager deux opinions dans cette question. La première est que sur le plan politique, l'Etat comorien se pencherait sur un pourcentage plus élevé du shingazidja pour plusieurs raisons entre autres économiques, politiques, sociales... Mais du point de vue linguistique, le shim'mwali se positionne à l'intermédiaire des autres dialectes donc il serait le moins difficile à standardiser. Il partage en commun avec les autres variétés dialectales un répertoire de vocabulaire.

Question : Que proposez-vous au sujet de l'introduction du shikomori à l'école ?

EE : Je propose que chaque île enseigne son dialecte. Ce projet d'introduction du shikomori a certes plus d'avantages que d'inconvénients puisque l'acquisition de la langue maternelle chez l'enfant facilite l'apprentissage ou l'acquisition des langues étrangères. En revanche, dire que le shindzuani ou shingazidja est la langue maternelle d'un enfant mohélien est discutable.

Question : Avez-vous des doutes pour ce projet ?

EE : Non. Ce n'est pas que ce que je m'évertue à expliquer ici. J'observe seulement qu'un tel pro-

jet qui s'intéresse au statut d'une langue ne peut pas se réduire à un travail rédactionnel de quelques manuels pédagogiques de grammaire (conjugaison, orthographe...). Il aurait fallu poser la problématique sur la pluralité linguistique aux Comores et les méthodes à retenir pour effectuer un travail sur le terrain afin de cueillir des réponses concrètes sur les pratiques langagières dans chaque île et les représentations sociales et linguistiques qui peuvent en découler. D'autant plus que nous ne devons pas tomber dans le piège de généralisation d'un dialecte. Cela risque de créer des tensions sociales et diviser encore plus le pays. Il est possible de ne pas sentir cette tension mais elle serait là en position latente.

Question : Paraît-il que vous êtes adepte du swahili et pourquoi ?

EE : Cette langue me passionne trop. J'ai commencé à l'aimer depuis le jour où au Maroc nous étions invités à passer un casting pour un film et j'étais très surpris lorsqu'un acteur américain nous avait interrogés sur nos compétences linguistiques. Il voulait des gens qui parlaient anglais et ou swahili. Ensuite aujourd'hui, plus de quarante pays africains parlent swahili. C'est une langue internationale. Pour moi, c'est du gâchis de ne pas en profiter sachant que le shikomori et swahili sont des langues utérines. Nous avons beaucoup à gagner avec cette langue. Je ne suis pas en train de dire qu'il faille abandonner le shikomori au profit du swahili. Non, pas du tout. Mais je ne vois



aucun mal à l'intégrer comme langue officielle au côté du français, de l'arabe et du shikomori. Un pays peut avoir plusieurs langues officielles. Il faut savoir faire la différence entre une langue officielle et nationale.

Question : C'est quoi la différence donc ?

EE : Une langue officielle est celle désignée comme telle dans la Constitution. Elle s'impose à tous les services officiels de l'Etat : discours officiel, documents administratifs, parlement, tribunaux, administration, enseignement, l'interna-

tional. Une langue nationale peut être aussi officielle mais celle-ci n'est pas forcément nationale. C'est le cas des Comores. L'arabe et le français sont des langues officielles mais ils ne sont pas des langues nationales. La langue nationale est celle du pays, langue maternelle. Elle intervient dans le cadre informel, à la maison, dans la rue. Elle est expansive et vernaculaire. Mais il existe des pays où la langue nationale est la seule langue officielle à l'exemple de la France.

Riwad

DEMANDE DE MANIFESTATIONS D'INTÉRÊT

pour la sélection d'un Consultant Individuel pour l'Assistance Technique e-MARIS : développement - Spécialiste Frontend dans le cadre de la composante CTOI du projet régional SWIOFish2



1. La Commission de l'océan Indien (COI) est une organisation intergouvernementale de coopération régionale qui regroupe l'Union des Comores, La France/Réunion, Madagascar, Maurice et les Seychelles. Elle a pour mission de resserrer les liens d'amitié et de solidarité entre les peuples et de contribuer à travers la coopération régionale au développement durable de ses Etats membres. La COI a obtenu un don de la Banque mondiale pour financer le projet SWIOFish2Regional (Second South West Indian Ocean Fisheries Governance and Shared Growth Project). Elle se propose d'utiliser une partie de ce don pour effectuer des paiements autorisés au titre du contrat de Consultant Individuel qui assurera « l'Assistance Technique e-MARIS : développement - Spécialiste Frontend dans le cadre de la composante CTOI du projet régional SWIOFish2 »

2. La mission du consultant est de fournir une Assistance techniques au Secrétariat de la CTOI pour concevoir et développer la plateforme e-MARIS à savoir : l'analyse des besoins, la conception de services front-end, le développement de services front-end (UI / UX); la documentation; le DevOps.

3. La mission sera effectuée à distance avec missions au Secrétariat de la CTOI aux Seychelles (ou virtuellement.)

4. Le Consultant travaillera techniquement sous la supervision de la CTOI et administrativement sous la supervision de la Commission de l'océan Indien.

5. La durée estimée des prestations est de 190 homme-jours étalés sur une période de deux ans.

6. La Commission de l'océan Indien (COI) invite les consultants admissibles à manifester leur intérêt pour la fourniture des services décrits ci-dessus. Ils doivent fournir les informations justifiant qu'ils sont en mesure de mettre en œuvre les expertises nécessaires et d'exécuter les prestations en question (curriculum vitae, copie des diplômes et attestations, références concernant l'exécution de contrats analogues, ...).

7. Une version des termes de référence est disponible sur le site web de la Commission de l'océan Indien <https://www.commissionoceanindien.org/sw2-y4-c026/>

8. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées en version électronique sous format non compressé aux adresses ci-après au plus tard **le mercredi 14 juillet 2021 à 16 heures 30 minutes** (heures de Maurice GMT+4) :

e-mail : innocent.miada@coi-ioc.org ; njiva.r@coi-ioc.org
Référence : « (SW2/Y4-C026) e-Maris development – Frontend Specialist »

9. Les consultants individuels seront sélectionnés en accord avec les procédures définies par les Directives sur la Sélection et l'Emploi des Consultants par les emprunteurs de la Banque mondiale dans le cadre des prêts de la BIRD, des crédits et don de l'AID, édition janvier 2011 révisée en juillet 2014.

10. Les consultants individuels intéressés peuvent obtenir de plus amples informations auprès de la Commission de l'océan Indien (COI) en envoyant un courriel aux adresses visées au paragraphe 8.